



L'ALLIANCE GÎM
DES MAISONS D'AIDE
ET D'HÉBERGEMENT

Les violences conjugales postséparation

Vous le savez sans doute, les violences conjugales sévissent à tout moment, mais saviez-vous qu'elles perdurent couramment après la rupture? De fait, la séparation n'y met souvent pas fin et les violences peuvent continuer de s'exprimer sous toutes leurs formes. On parle alors de violences conjugales postséparation. Si les manifestations de violences se poursuivent, elles peuvent se transformer au gré des stratégies de domination de l'ex-conjoint.

Puisque la rupture limite l'accès à la femme pour le conjoint, il multiplie les tactiques de contrôle qui prennent la forme de surveillance, de manipulation et de menaces. Par exemple, tenter de communiquer avec la femme de diverses façons; chercher à soutirer de l'information la concernant auprès des proches; manipuler l'entourage pour qu'il intervienne à son avantage; rôder près de la résidence de Madame; surveiller ses allées et venues; s'introduire chez elle; la dénigrer auprès des proches ou sur les réseaux sociaux; faire du chantage et proférer des menaces; enfreindre l'entente de garde des enfants comme se désister à la dernière minute ou ne pas les ramener à l'heure prévue; se servir des enfants pour faire passer des messages à la mère; les interroger au sujet de leur mère (ce qu'elle fait, qui elle voit, ce qu'elle projette, etc.); profiter des échanges de garde pour mépriser et rabaisser la femme devant les enfants; la blâmer dans son rôle de mère et remettre en question ses capacités parentales... Et, bien sûr, les violences physiques et sexuelles peuvent également perdurer au-delà de la rupture. Bref, il cherche à maintenir son emprise sur son ex-conjointe et lui fait la vie dure!

Les violences conjugales postséparation se manifestent également sur le plan des finances et de la justice. Il peut s'agir, par exemple, de refuser d'assumer sa part des frais communs ou de verser le montant de la pension alimentaire établi; de multiplier les procédures judiciaires pour entraîner des frais et des délais supplémentaires; de déroger aux ordonnances de non-contact; de déposer de fausses accusations contre Madame; d'intimider, de manipuler, de harceler, de porter plainte contre les intervenant.e.s. Bref, il cherche à démobiliser et à décourager l'ex-conjointe. D'ailleurs, des femmes se privent de leurs droits par résignation, par fatigue, par désespoir!

C'est parce que les violences conjugales ne cessent pas avec la rupture du couple qu'un continuum de services est offert, allant de l'aide et de l'hébergement d'urgence aux services de deuxième étape, en passant par toute la gamme des services externes d'aide, d'accompagnement et de défense des droits.

Si une proche a rompu d'avec son conjoint violent, continuez d'être là pour elle, car il est possible qu'elle subisse encore les violences de son ex-conjoint. Vous pouvez communiquer avec une maison d'aide et d'hébergement pour de l'information ou des conseils.

Si vous songez à laisser votre conjoint violent, nous pouvons vous aider à préparer votre départ en toute sécurité, vous offrir un toit, de l'accompagnement dans vos démarches, de l'information quant à vos droits. Il y a une maison d'aide et d'hébergement près de chez vous et un continuum de services existe, dont l'accompagnement dans les démarches et les services de 2^e étape sous forme d'appartements transitoires avec de l'aide sur place! Pour de l'information, pour de l'aide ou pour de l'hébergement : 1 800 363-9010, 24 h/24, 7 jours/7.

Monic Caron, pour *L'Alliance GÎM*

[Qu'est-ce que la VCPS ? \(alliancegmh2.org\)](https://alliancegmh2.org) (Consulté le 29 avril 2024)

[Définir la violence conjugale post-séparation - La maison d'ariane \(maisondariane.ca\)](https://maisondariane.ca) (Consulté le 30 avril 2024)

[La violence conjugale après la séparation | Éducaloi \(educaloi.qc.ca\)](https://educaloi.qc.ca) (Consulté le 29 avril 2024)

[Harcèlement moral après divorce : comment s'en défendre ? Par Patrick Cochetoux, Avocat et Patrick Francis Cochetoux, Juriste. \(village-justice.com\)](https://village-justice.com) (Consulté le 30 avril 2024)

Vous voulez en savoir davantage sur nos ressources, vous avez besoin d'aide, communiquez avec nous ou visitez-nous au www.alliancegaspesienne.com ou suivez-nous sur  L'Alliance GÎM des maisons d'aide et d'hébergement

Pour un avenir sans violence...

Initiative

Compétence

Synergie